



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Munitions Division (BK) / Division des munitions (BK)

11 Laurier St./11, rue Laurier

8C2, Place du Portage, Phase III

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Material Mutilation Capability	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-185739/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 6000410977	Date 2018-05-04
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BK-383-26742	
File No. - N° de dossier 383bk.W8476-185739	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-05-25	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Langdon (bk div), Darren	Buyer Id - Id de l'acheteur 383bk
Telephone No. - N° de téléphone (819) 939-0951 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Le but de l'amendement 003 est de répondre aux questions reçues.

1. Questions et réponses

No.	Question	Réponse
28.	<p>Dans l'Amendement no. 1, réponse 19, il y a une nouvelle exigence comme suit:</p> <p>Pour les matériaux généraux de la section 3.1.2.1, la spécification du débit de 5 tonnes métriques par heure doit être mesurée en utilisant une taille de particule de 2 po.</p> <p>Est-ce que ce qui précède devient une nouvelle «exigence obligatoire» au Tableau 2 de l'évaluation des soumissions?</p>	<p>Il ne s'agit pas d'une nouvelle exigence obligatoire.</p> <p>Pour clarifier la réponse 19 à l'amendement no. 1, à la demande de propositions initiale:</p> <p>a. Plastique:</p> <p>L'exigence de réduction de la taille de fragmentation du plastique demeurera comme indiqué dans le Tableau 2 de l'évaluation des soumissions et dans la demande de propositions originale au Paragraphe 3.1.1.2. d. - "fragmentation du plastique en morceaux d'une taille maximale de 3/8 de pouce dans toutes les dimensions."</p> <p>b. Matériaux généraux:</p> <p>L'exigence de réduction de la taille définie pour les matériaux généraux dans le cadre de la réponse 19 à l'amendement no. 1 sera supprimée. Cela ne sera pas une nouvelle exigence.</p> <p>Le système doit simplement être en mesure de traiter les matériaux généraux à une capacité de traitement de 5 tonnes métriques par heure, tel qu'indiqué dans les exigences de la demande de propositions initiale, section 3.1.2. - Quantités à traiter.</p> <p>Pour les matériaux plastiques, la spécification de la capacité de traitement de 5 tonnes métriques par heure doit être mesurée en utilisant une taille de fragmentation de 3/8 po.</p> <p>Pour les matériaux généraux, aucune taille de fragmentation n'est spécifiée, mais la spécification de la capacité de traitement de la section 3.1.2. (Quantités à traiter) s'appliquent toujours. Cependant, les soumissionnaires doivent spécifier la taille de fragmentation à la sortie que leur système pour les matériaux généraux, afin de répondre à cette capacité de traitement (5 tonnes métriques par heure).</p>

***** Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes *****